

Certes, le nombre de Résistants de la région d'Épernay ne manque pas mais le sujet du concours de cette année est assez précis. Peu de cas d'étude ressortent des documents qui peuvent être conservés aux Archives municipales de la ville d'Épernay. Seul le frère Joseph BIRIN semble présenter un bon exemple. Notre centre d'Archives conserve un petit dossier à son sujet (coupures de presse, témoignages, lettres de la famille, délibérations du Conseil Municipal).

Qui est le frère BIRIN ?



<http://www.archives-lasalliennes.org/document.php?id=8>

Alfred UNTEREINER est né le 23 Juin 1906 à Veckersviller près de Fenêtrange en Moselle. A 13 ans, il entre au petit vicariat de Bettange au Luxembourg. En 1922, il prend l'habit et choisit le nom de Frère Joseph BIRIN. Avant d'arriver à Épernay, il travaillera dans un orphelinat en Moselle puis en pensionnat en Belgique. Il a commencé à enseigner en 1930 dans un externat de Nancy (Saint Epivre).

En 1932, il arrive à Saint-Victor d'Épernay. Il s'agit d'une école gratuite grâce au mécénat financier de la maison Moët & Chandon. Le 15 Décembre 1943, il est arrêté dans sa classe devant ses élèves par la Gestapo. Il sera déporté à Buchenwald puis Dora.

Le 26 Avril 1945, le Frère BIRIN est accueilli par les Sparnaciens et les Résistants dirigés par le colonel Pierre SERVAGNAT. Il est décoré l'année suivante de la Légion d'Honneur à l'Hôtel de Ville par les mains du Commissaire de la République BOLLAERT en présence du député-maire Alcide BENOÎT et du Général de JUSSIEU. Il sera promu, plus tard (19 Mars 1961), Commandeur de la Légion d'Honneur.

A partir de 1947, le Frère BIRIN s'expatrie au Liban où il va diriger des écoles privées. Il revient en France en 1956 et va diriger successivement différentes écoles privées.

Le 13 Décembre 1968, celui que l'on surnommait *Alfred de Dora* s'éteint à l'âge de 62 ans.

La Résistance

Résister à l'occupant :

Le frère Joseph commence à résister à l'occupant en janvier 1941. Son action consiste à évacuer des prisonniers de guerre et à cacher les réfractaires à *La Relève* puis au *STO* en réalisant des faux-papiers.

Continuer la lutte :

Dénoncé, il se fait arrêter par la Gestapo le 15 Décembre 1943. Torturé pour livrer des noms, il ne parlera pas. Il est déporté à Buchenwald-Dora le 27 Janvier 1944. Malgré l'horreur de la vie dans les camps, le Frère BIRIN garde son esprit de révolte et son refus de l'oppression. Il soustraira ses camarades aux corvées et évitera des départs en commandos en cachant ses compagnons d'infortune. La Gestapo du camp prend connaissance de son implication et le fait arrêter le 4 Novembre 1944. Il passera 5 mois en cellule où il subira de nouvelles tortures. Il sera ensuite affecté au mélange et au transport de mètres cubes de béton.

Cette sanction ne fait pas taire le frère Joseph BIRIN. La religion catholique dont il assure la prêtrise va lui servir d'outil de lutte et de résistance. En effet, dans les camps, tout geste religieux est puni de pendaison. Les religieux sont donc mis dans les plus durs commandos afin de rendre leur apostolat impossible. Le frère BIRIN a été prévenu de ce danger à son arrivée par l'abbé STENGER. Il n'a donc pas dévoilé sa qualité. L'abbé confie des bribes d'hosties au frère. Il parviendra régulièrement à se faire réapprovisionner par divers confrères comme le Père BOURGEOIS, le Révérend Père RENARD ou l'abbé AMYOT D'INVILLE.

D'origine mosellane, le frère BIRIN parlait aisément l'Allemand. Il fut donc assigné à l'*Arbeitstatistik*. A ce poste, il truquait les états des réserves. C'est ainsi que les plus jeunes et les plus déficients recevaient des rations supplémentaires.

Dès l'annonce du débarquement, certains déportés du camp vont organiser une résistance intérieure. Deux groupes vont se mettre en place. Le groupe français sera dirigé par le Frère BIRIN et le groupe russe par un officier soviétique du nom de Nicolas. Le but était de s'emparer le moment venu des miradors puis des armes des SS. Le mouvement fut dénoncé par une taupe française le 9 Mars 1945. L'homme, un déporté comme les autres, s'était déjà mis au service de la Gestapo à Paris. L'ensemble des protagonistes furent arrêtés et cloisonnés dans des Bunkers. Les cellules avaient une hauteur d'1,70m pour 2,80m de largeur. 17 à 23 détenus s'y entassaient sans pouvoir s'étendre ou s'asseoir. L'insalubrité y régnait. Ils furent battus, torturés et certains exécutés par pendaison. La hargne des geôliers était à la hauteur de leur peur de la défaite. Les troupes alliées avançaient à grand pas et repoussaient la Peste Noire dans ses retranchements. Le frère BIRIN ne fut pas épargné et partagea la souffrance de ses camarades. Il en gardera le souvenir douloureux de deux vertèbres fêlées mais il ne dit rien.

Face à l'approche des Alliés, les officiers nazis font évacuer le camp le 4 Avril 1945. Une longue marche commence vers Belsen. Épuisé et dans un état d'agonie à la suite des mauvais traitements de son incarcération dans le Bunker, il ne doit sa survie qu'à ses camarades qui le soutiennent sur le chemin. De nombreux déportés ne supportent pas cette dernière épreuve. Sur 120 détenus au départ, seuls 20 parviennent au bout. Le 15 Avril 1945, les soldats anglais libèrent le camp et rendent à ces détenus leurs libertés pour laquelle ils se seront battus jusqu'à la mort.

Un cas isolé ?

Cet esprit de refus est partagé par d'autres. Le frère BIRIN raconte que les détenus assignés à la réalisation VI sabotaient le matériel. Un jour, une clef anglaise fut laissée en lieu et place du stabilisateur. Les officiers s'en étant rendu compte, ils font arrêter les 25 ouvriers de la chaîne. Ils sont enterrés jusqu'au cou et décapités à la hache par les SS. D'autres punitions tout aussi terribles étaient inventées par l'esprit sadique des gardiens du camps comme par exemple passer avec des brouettes pleines de sable sur la tête des détenus qui dépassait du sol.

D'autres utiliseront leur spiritualité pour lutter. Comme nous l'avons précédemment évoqué, tout acte religieux est condamné. Or l'abbé AMYOT D'INVILLE faisait tous les dimanches une réunion en cachette. Un déporté faisait le guet et devait donner l'alerte. Une cérémonie religieuse pouvait ainsi être faite à la barbe des geôliers. L'abbé AMYOT D'INVILLE trahira cependant sa qualité en donnant l'absolution à un mourant. Il sera brutalisé et envoyé dans un commando. Il ne l'atteindra jamais et succombera pendant le trajet à cause des mauvais traitements.

Le souvenir du frère BIRIN à Epernay

Les délibérations du Conseil Municipal de la ville d'Epernay en date du 3 Juillet 1970 (p. 1588, 8W59), évoque la demande de l'Amicale des anciens élèves des Frères en date du 14 Avril 1970 pour que la ville d'Epernay donne le nom du frère BIRIN à une rue ou une place de la ville. L'Amicale des Déportés, des Internés et des Familles se joint à cette requête le 22 Avril de la même année. Le Conseil Municipal décide alors de créer un square à la mémoire du Frère BIRIN. Il sera situé entre l'Avenue de Franche-Comté, la rue de l'abbé FAVRET et la rue de la Flandres-Dunkerque. Une plaque portait cette inscription :



Ce lieu permettait de venir dans un lieu paisible et d'honorer la mémoire de ce Résistant local. Il est regrettable et triste de constater que la ville d'Épernay a fait raser le square Frère BIRIN pour y construire des logements. Certes une allée à proximité (allée des Maronniers) a été rebaptisée en compensation « Allée Frère BIRIN » lors du conseil municipal du 28 Mars 2011 (délibération n°11-2706) mais la pertinence du lieu laisse perplexe quant à la pérennisation de la mémoire de ce personnage. Le Frère BIRIN est menacé de tomber dans les oubliettes de l'Histoire.

« Il ne convient pas à un Religieux de parler de haine, mais il a du moins le droit de parler de Justice.

Aussi, pardonner à ses propres bourreaux, c'est atteindre une suprême grandeur mais pardonner aux bourreaux des autres, ce serait commettre un crime contre cette justice »
(Frère Joseph BIRIN)

M. Grégory de GOSTOWSKI
Service éducatif Archives-Patrimoine d'Épernay

Sources :

- Fonds personnel de M. Francis LEROY, Directeur des Archives municipales d'Épernay
- Article du Journal l'Union réalisé par Hervé CHABAUD : *Il y a 6 ans, l'arrestation du frère Birin* (Samedi 27 Décembre 2003) (Annexe n°1)
- *Bulletin paroissial d'Avenay et Mutigny*, numéro spécial, dec. 1945. BIRIN. Ce bulletin résume l'une de ses conférences. (photocopie)
- Délibération du Conseil municipal du 3 Juillet 1970 (8W59, p. 1588) (Annexe n°2)
- Délibération du Conseil municipal du 28 Mars 2011 (n°11-2706). Document transmis de manière exceptionnelle par la municipalité car il est inférieur à la durée légale de transfert au centre des Archives (30 ans)
- *Épernay, le Journal*, n° de Juin 2011, p. 8

Samedi 27 décembre 2003

MARNE

Il y a 60 ans, l'arrestation du frère Birin

La gestapo s'emploie aussi à démanteler les réseaux sparnaciens, multiplie les interpellations parmi lesquelles un frère des écoles chrétiennes.

QUINZE décembre 1943 en tout début d'après-midi. Bischof, un sbire de la gestapo fait irruption arme au poing dans la classe de frère Birin et lui ordonne de renvoyer sur le champ ses élèves car il est en état d'arrestation. L'enseignant fixe l'individu puis s'adresse d'une voix forte à sa classe : « Chers enfants, voici la police allemande qui vient m'arrêter. Retournez chez vous mais retenez les dernières paroles de votre maître. Je suis arrêté pour avoir commis le crime d'être un bon Français. Je crains

de ne plus vous revoir. En souvenir de moi, restez de bons chrétiens, restez de bons Français ».

Perquisition

Bischof perquisitionne au domicile du religieux qu'il menace, en particulier lorsqu'il prend son livre de prière glissé dans sa soutane pour une arme. Le gestapiste confisque plus de 2.000 F destinés à solder quelques factures de représentations théâtrales et transfère son prisonnier à la feldgendarmérie d'Épernay.

Frère Birin (Alfred Untereiner), un Lorrain solide est un résistant organisé qui procure de fausses pièces d'identité et cartes de ravitaillement, réalise des contrefaçons de cachets officiels utiles pour aider les jeunes qui essaient d'échapper au Service du travail obligatoire (STO).

Il se murmure que lorsqu'une mère déclare dépitée que son garçon va partir en Allemagne contraint et forcé, il n'est pas

rare qu'on lui conseille de s'adresser au frère Birin qui aura une solution à son problème.

L'enseignant se dépense sans compter pour chercher et trouver des refuges à ces jeunes dans les fermes des cantons ruraux et viticoles de l'arrondissement mais aussi dans les maisons de champagne sparnaciennes où ils bénéficient de complicités évidentes.

Le même jour, Bischof appréhende aussi Paul Chandon-Moët et son cousin Ghislain de Maigret, Henri Fignerol, le directeur du personnel de chez Moët et Chandon, Jean Fréby, le secrétaire général de la mairie, Jacques Prioux, Lucien Amiel sous-chef de gare principal, le docteur Pellot.

Le soir même, ils sont emmenés à la prison de Châlons-sur-Marne mais le 18 décembre c'est au tour de René Terver d'être pris et dans les jours qui suivent tombent entre les mains nazies Camille de Mareuil et

bientôt Jacques Dham et Henri Mandin.

Menottes et yeux bandés

À 6 heures, le 16 décembre, le frère Birin répond à un gardien de la prison de Châlons et est immédiatement privé de toute nourriture pendant 24 heures. Il va subir comme d'autres des interrogatoires sévères, menottes aux poignets et yeux bandés sous la volée de coups de schlague. À l'issue d'un dernier interrogatoire, son tortionnaire

conclut : « Vous serez fusillé ». Dans la nuit du 18 au 19 janvier 1944, il est sorti de sa cellule et retrouve plusieurs détenus sparnaciens, Touvert, Poittevin, Brun, Martin, Fréby, Terver, Kuhlmann, Guérin, René Guillepain, Leconte père de James, Rapiillon, Mayer, Foujus, Richon et l'abbé Georges Michaux. Ils sont emmenés au camp de Royallieu à Compiègne. Le frère Birin est inclus dans le convoi du 27 janvier à destination du camp de concentration de Buchenwald.

Hervé Chabaud

Coups de filet

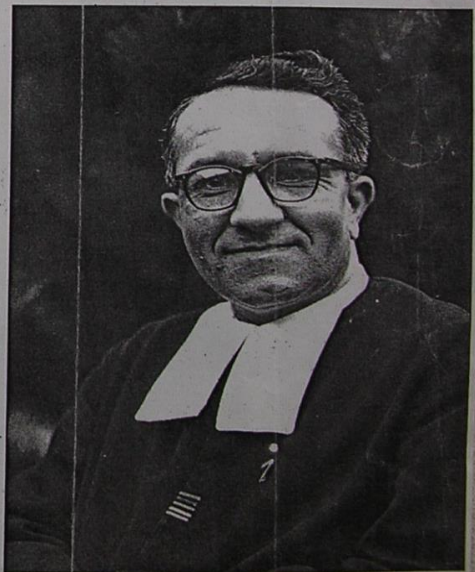
Depuis novembre 1943, la gestapo répète ses opérations dans la région d'Épernay. Commencées avec les arrestations de Michel Destrez, Julien Ducos, Marcel Soyeux et Pierre Maier à Saint-Martin, elles continuent à Épernay avec la tentative d'interpellation de Pierre Servagnat le 19 et les arrestations de Maurice Gérard, René Herr. Les sbires nazis appréhendent aussi l'abbé Georges Michaux à Châtillon-sur-Marne, René Charpentier à Fromentières et bientôt le 6 décembre 1943, ils interpellent Fernande Servagnat au lendemain de sa visite à

Mme Thomas van Bombergen, la grand-mère par alliance de Robert de Vogüé déjà interpellé. Mme Servagnat nourrit encore son plus jeune enfant mais la gestapo ne veut rien savoir et même le docteur Barberousse qui essaie courageusement de s'interposer ne parvient pas à éviter l'arrestation.

Au sujet des enfants l'un des agents déclare : « Si personne ne les recueille, la ville d'Épernay s'en chargera ». C'est le docteur Machet qui héberge alors les petits jusqu'à ce qu'il puisse rejoindre les parents de Pierre Servagnat au Mont-Dore. Avant sa

captivité qui la conduisit à Laon, Romainville et Ravensbrück, Fernande Servagnat a réconforté plusieurs femmes qui subissaient la même condition qu'elle à la prison de Châlons-sur-Marne.

Sa volonté, sa détermination à s'en sortir, sa bienveillance à l'égard des autres ont été unanimement reconnues. François Crombez l'adjoint de Pierre Bourrigault à Montmort échappe de justesse à l'arrestation et bien qu'atteint d'une balle à la cuisse parvient à se réfugier à Etoges chez M. Neuville.



Le frère Birin a été déporté à Buchenwald puis à Dorat.

3 JUILLET 1970

III - b) DENOMINATION DU SQUARE FRERE BIRIN

M. le Maire.- Chers Collègues, le Cher Frère BIRIN est décédé le 13 Décembre 1968 à VECKERSVILLER (Moselle). Cet homme a pris une part très active dans la résistance au cours de la dernière guerre.

Déporté en Allemagne, après avoir rendu tant de services à ses compatriotes, il subit les traitements inhumains infligés à ceux qui luttèrent en commun pour éviter l'asservissement de notre Pays.

Le Cher Frère BIRIN était un enseignant très connu en notre Ville pour sa gentillesse, sa psychologie, sa compétence, ainsi que l'élan patriotique qui l'animait.

Il a laissé un souvenir ineffaçable tant parmi ses anciens élèves et ses camarades de la résistance que parmi l'ensemble de la population sparnacienne.

L'Amicale des anciens élèves des Frères nous a proposé, dans une lettre du 14 Avril, de dédier le nom de Frère BIRIN à une voie de notre agglomération afin de rappeler son action marquante dans une période douloureuse de l'histoire de notre Ville.

L'Amicale des Déportés, Internés et Familles, par courrier du 22 Avril 1970, nous a fait connaître qu'elle s'associait pleinement à la proposition de l'Amicale des Anciens Elèves des Frères demandant que le nom du Frère BIRIN, grand résistant et martyr de la déportation, soit donné à une artère de notre Cité.

La Municipalité vous propose d'approuver cette initiative et de rendre ainsi un hommage public à la mémoire du Cher Frère BIRIN.

Si vous êtes d'accord sur le rapport présenté, la place comprise entre l'avenue de Franco-Compté, la rue de l'Abbé Favret et la rue de Flandres-Dunkerque deviendrait :

Square Frère BIRIN
(Alfred de DORA)

Educateur & Patriote

1906 - 1968

M. le Maire.- Nous vous remercions d'accepter, certainement à l'unanimité, la proposition qui vous est faite.

Ce n'est pas dans la tradition de la Municipalité de proposer un nom de personne à l'une de nos rues. Mais celui du Frère BIRIN a une telle résonance dans le cœur des sparnaciens et symbolise tellement l'esprit de la Résistance, que nous lui devons bien cet hommage.

Est-ce que quelqu'un demande la parole.

M. GERAUDEL.- Mes camarades de la résistance et moi-même félicitent l'initiative de la municipalité pour donner le nom à une place publique au Frère BIRIN que j'ai connu particulièrement dans la résistance ; par son action il a sauvé du STO Allemand des centaines de jeunes en leur distribuant des fausses cartes d'identités, qui étaient imprimées chez notre regretté collègue Monsieur LAMBELIN et ensuite tamponnées à la mairie de Mutigny.

Merci Monsieur le Maire pour la reconnaissance que vous faites pour ce héros.

M. le MAIRE.- Il n'y a pas d'oppositions au rapport.

Adopté à l'unanimité.